

## 9. Avant-programme, informations

- Seront indiqués sur les propositions de concours:
  - Le type de concours (ITDM, TDM, CE, etc.).
  - Les catégories d'équipages invitées.
  - Date et lieu du concours.
  - Date de clôture des inscriptions.
  - Montant de l'inscription et mode de paiement.
  - Montant des frais d'écuries, si mises à disposition.
  - Coordonnées de l'organisateur.
  - Nom du président du jury et éventuellement des autres juges.
- La date du concours sera communiquée à la FSSE, à temps, en vue de la publication dans le bulletin concours.

## 10. Programme

- Un programme sera imprimé et envoyé aux participants au minimum 8 jours avant la compétition.
- Les données suivantes seront communiquées;
  - Liste de départ et horaire.
  - Heure prévue pour la remise des prix.
  - Toute information utile telle que le lieu et l'heure du rassemblement (parking).

## 11. Secrétariat de concours

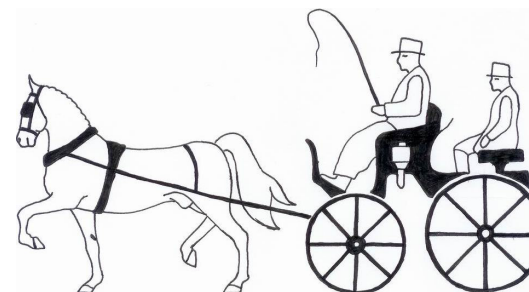
- Il est souhaitable de prévoir un bureau d'accueil des participants pour tous les types de concours.
- Un secrétariat de concours est obligatoire en cas d'ITDM ou TDM.
- Le secrétariat utilisera uniquement les formulaires de concours officiels de la SAT.
- Actuellement l'organisateur choisit les formulaires de son choix.
- Le secrétariat est responsable de la distribution, avant le concours, de tous les documents utiles au concours, tels que la liste de départ, l'itinéraire du routier, les descriptions (plans), le tracé de la piste de maniabilité et descriptions des épreuves d'adresse.

*Ce projet de règlement, inspiré du nouveau Règlement d'attelage de tradition belge a été élaboré par Gérald Bertholet, président SVA, organisateur du concours d'attelage de tradition vaudois et Micaël Haldenwang, collectionneur et organisateur du concours d'attelage de tradition des Geneveys-sur-Coffrane.*

*Il sera appliqué dès 2007 lors des deux concours mentionnés plus haut et proposé à la SAT pour l'avenir, d'où les références.*

# Règlement pour les concours d'attelage de tradition «SAT»

(employé lors des concours du Club hippique du Vanel et de la Société vaudoise d'attelage)



L'objet de ces concours de tradition est de préserver l'art traditionnel de l'attelage qui comprend la connaissance du cheval, du menage et la sauvegarde des voitures et harnais; ceci en toute sportivité.

### **Principes et Buts**

- Accentuer l'élément «tradition», obtenir une différenciation avec le concours FEI et permettre aux organisateurs de le faire dans le cadre de la SAT.
- Augmenter l'agrément des participants.
- Diminuer l'importance de la vitesse, pour rendre le menage traditionnel possible et pour permettre aux voitures plus lourdes de continuer à participer aux concours SAT.
- Accentuer la valeur de l'ensemble (l'équipage doit faire un «tout»).
- Rendre le parcours routier plus agréable aux participants, et modification du terme en «drive» (cf. utilisation du terme à la British driving society).
- Permettre aux organisateurs qui le souhaitent d'apporter plus de variations à l'épreuve de maniabilité. (accentuation de l'aspect tradition et agrément du public).

### **Généralités**

- La cotation se fait en points positifs et non en points de pénalités.
- Clarification de la dénomination des concours:
  - Le CE (concours d'élégance) comprend uniquement l'épreuve de présentation, suivie éventuellement d'une promenade.
  - L'ITDM (International traditional driving meeting) comprend les trois épreuves: présentation, drive et maniabilité. Le drive est chronométré.
  - Le TDM (Traditional driving meeting) est un concours qui contient une présentation et soit un drive, soit une maniabilité.
- Les critères de jugement sont les suivants: l'harmonie et l'élégance de l'attelage présenté et l'art de mener durant les trois épreuves du concours.
- Le jury peut décider d'exclure un équipage qui est dangereux pour lui-même ou pour des tierces personnes.
- Le dépôt du fouet sera sanctionné dans toutes les épreuves.
- Il y aura interdiction de continuer un concours avec un cheval boiteux ou blessé.
- Toute arrivée en retard au début d'une épreuve sera pénalisée, dans toutes les épreuves.
- Un changement de meneur est sanctionné par l'élimination.

### **4. Meneur, groom/s, passager/s**

- Lors des CE, TDM et ITDM, la tenue vestimentaire du meneur, groom(s) et passager(s) sera propre et classique, en harmonie avec le type d'attelage. Les tenues historiques ou de fantaisie ne sont pas admises. La tenue des passagers doit être contemporaine selon les usages en vigueur en l'attelage.
- Pour des raisons de sécurité, le meneur doit être accompagné d'au moins une personne, groom ou passager si la voiture le permet, sinon d'un piéton, cycliste, cavalier, etc.
- Infraction = exclusion.

### **5. Voitures et harnais**

- Tous les types de voitures sont autorisés. Lors des ITDM, TDM ou CE, les voitures seront anciennes ou copies d'anciens modèles.
- Les attelages, circulant sur la voie publique, répondront aux normes de sécurité et du code de la route.
- Les harnais seront adaptés à la voiture utilisée.
- Le routier et la maniabilité / Tiffany s'effectueront avec les mêmes harnais, voiture, chevaux et meneur, dans la même tenue que l'épreuve de présentation (exception faite pour les vêtements de pluie, et les protections pour les chevaux - guêtres, cloches).
- Tout manquement entraîne 10 points de pénalité, sur le total de l'épreuve.
- Le numéro du participant doit être bien visible (par l'arrière) lors de toute épreuve.

### **6. Publicité**

- A l'exception des voitures commerciales, aucune publicité n'est admise sur l'attelage, sauf sur le panneau du numéro de participation.

### **7. Comportement du meneur**

- La cruauté envers les animaux, la mise en danger la sécurité des participants, des officiels, du public sont considérés comme infraction.
- Infraction = exclusion.

### **8. Chevaux, poneys, équidés**

- Doivent être âgés de 4 ans minimum, à jour de vaccinations et titulaire d'un passeport FSSE.
- Sont classés «poneys» tous les animaux toisant < 149 cm ferrés.
- Le juge qui constatera l'utilisation d'un cheval boiteux devra éliminer le concurrent.

## Dispositions générales

### 1. Conditions de participation

- Pour participer aux activités organisées sous le contrôle de la SAT, le meneur devra remplir les conditions suivantes:
  - Avoir au minimum 16 ans ou être accompagné d'un adulte pour circuler sur la voie publique.
  - Avoir rempli les conditions d'inscription.
  - Attester être assuré en Responsabilité Civile (dégâts aux tiers).
- Les participants concourent à leurs propres risques, quant à eux-mêmes, leurs chevaux et matériel.

### 2. Organisateur

- L'organisateur a le choix entre les types de concours ou activités suivants:
  - Concours d'élégance CE Présentation de tradition.
  - Traditional driving meeting (national) TDM Présentation et drive.
  - International traditional driving meeting ITDM Présentation, drive et maniabilité (cônes et/ou Tiffany ou combiné).
  - Rallye.
  - Promenade d'agrément.
- L'organisateur prendra à sa charge les frais de déplacement des officiels (maximum de 75 CHF), pourvoira aux boissons et repas, ainsi qu'aux nuitées si nécessaire.
- Les prix en espèces ne sont pas admis.
- **Les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes:**
  - Chevaux
  - Poneys-ânes
  - Longues guides
  - Courtes guides
  - Attelage à 1, 2, 4 chevaux, etc.
  - Tandem, arbalète, à l'évêque

### 3. Officiels

- La présence d'officiels est obligatoire lors des concours de type CE, TDM et ITDM. De même que pour les rallyes ou promenades comprenant des passages contrôlés ou des épreuves d'habileté.
- L'Organisateur désignera le chef de piste, le délégué technique et les juges.
- L'épreuve de présentation comprendra, de préférence, trois juges.
- Actuellement l'organisateur choisit les officiels suisses parmi des juges ayant déjà fonctionné en tant que tels dans des concours de tradition, il peut inviter un ou plusieurs juge étranger reconnu par l'association de son pays.

## Présentation

- Elle a pour but de juger selon les critères du respect des traditions, de la qualité et l'état général de l'ensemble, ajustement et réglage des harnais, propreté et tenues.
- Le jury se basera sur les critères suivants pour attribuer les points:

			<b>Coefficient</b>	<b>Total</b>
A	Chevaux	20	X2	40
B	Meneur, groom/s, passager/s	20	X1	20
C	Voitures(*)	20	X3	60
D	Harnais	20	X2	40
E	Harmonie de style	20	X2	40

Pas de demi points et cotation sur 20 dans chaque rubrique. Le nombre total de points à gagner dans la présentation sera de 200 (cf, AFA).

Les voitures d'origine ou les copies fidèles de modèles anciens sont notées sur 20 points, les autres sur un maximum de 12 points, les voitures de conception moderne (marathon) sont interdites.

## Drive

- Le «drive», anciennement appelé routier, avec d'éventuels passages obligatoires (PO), permettra au meneur de faire preuve de sa capacité à faire évoluer son attelage à allure régulière en toutes circonstances, pour indiquer que l'agrément d'atteler dans un bel environnement prime sur l'aspect compétitif dans cette partie du meeting.
- Adaptation des vitesses. La vitesse maximale sera inférieure à celle du marathon FEI.
- L'organisateur proposera les vitesses par rapport au terrain choisi.
- Pour un ITDM, le drive sera complété de passages contrôlés (PC).
- Le tracé conviendra à tous types de voitures de collection. La sécurité et le respect des chevaux sont des critères essentiels pour l'approbation par le jury du parcours et des différents passages.
- Le parcours sera fléché et détaillé sur une feuille de route.
- Les cinq derniers KM seront jalonnés sur le terrain, (et/ou) renseignés sur la feuille de route. Il est préférable d'indiquer tous les kilomètres.
- La distance peut varier entre 7 km et 20 km, une halte sera obligatoire pour une distance supérieure à 15 km, durée de 10 minutes comptée dans le temps accordé.
- Les allures sont libres y compris l'arrêt.
- Le temps accordé est compris entre - 2 minutes et + 2 minutes du temps de référence.
- Chaque minute au delà de cette fourchette sera sanctionnée de 5 points par minute entamée. L'arrivée tardive au départ sera sanctionnée de 10 points

- Durant toute évolution de l'attelage, le fouet devra être tenu en main, sanction 10 points.
- Les vitesses moyennes seront:

Chevaux	9 à 11 km/h
Poneys	7 à 9 km/h
Chevaux de trait	4 à 6 km/h
Coaches	7 à 10 km/h
Anes	3 à 5 km/h

### Maniabilité

Cette épreuve mettra en évidence la qualité de l'entraînement et l'habileté du meneur et se composera soit d'un parcours avec les cônes, soit d'épreuves «Tiffany», soit d'un combiné des deux (à définir).

L'organisateur a le choix entre 3 possibilités:

#### a) Cônes

- La vitesse y est réduite pour ne pas désavantager les voitures lourdes.
- On attribue 3 points par porte passée sans faute, et on arrête l'attribution de points une fois que le temps est dépassé. En catégorie tandem, le menage se fera à l'anglaise (cf, Achenbach).
- Les vitesses seront calculées sur la base suivante:

Chevaux de trait, poneys, ânes, coaches et longues guides	150 m/min.
Tous les autres attelages	175 m/min.

- La largeur des portes sera:

	Guides	Longues guides
Pour les voitures à deux roues	Voie + 30 cm	Voie + 40 cm
Pour les voitures à quatre roues, la voie sera mesurée aux roues arrières		
Avec distance entre les jantes < 40 cm	Voie + 30 cm	Voie + 40 cm
Entre 40 et 59 cm	Voie + 35 cm	Voie + 45 cm
Supérieur à 60 cm	Voie + 45 cm	Voie + 55 cm
3 chevaux / poneys de front	Largeur de la porte: 230 cm	
3 chevaux de trait de front	Largeur de la porte: 250 cm	

- Si la porte de départ est non franchie. Le départ doit être repris.
- A chaque franchissement correcte d'une porte dans le temps imparti, gain de 3 points

- Pénalités:
  - 5 points pour les voitures munies de freins à disques.
  - 5 points si le nombre de passagers est inférieur à celui constaté à la présentation.
  - 10 points pour arrivée tardive à l'heure du départ programmé par l'organisateur.
  - 10 points par erreur de parcours.
  - 10 points si le fouet n'est pas tenu en main.
  - 20 points pour le tandem qui n'est pas mené de façon classique «Achenbach».
- L'organisation d'un «barrage» est interdite.

#### b) «Tiffany»

- Dans l'esprit des rencontres d'attelage organisées à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, notamment à New-York par M. Tiffany.
- Se dérouleront sur un terrain porteur, dans un temps imparti compté suffisamment large, d'environ le double du temps normal d'exécution.
- Ces exercices permettront aux juges d'apprécier la qualité du menage, à titre d'exemple:
  - Reculer.
  - Remiser.
  - Retraite (largeur minimum de 7 m.)
  - Demi-tour dans un espace délimité.
  - Arrêt de la voiture, déplacement des chevaux à 90° et mise en mouvement.
  - Test de précision de l'usage du fouet.
  - Volte ou huit, etc.
- Pour chaque exercice, cotation sur 20 points:
  - 5 points tenue des guides.
  - 5 points maniement du fouet.
  - 10 points précision du mouvement et régularité, à apprécier selon le type d'équipage et le poids de la voiture.

#### c) Epreuve combinée

Epreuve combinée avec des cônes intégrant des épreuves d'adresse «Tiffany», dans ce cas le temps imparti et la cotation seront adaptés.

#### Classement du concours

- Le classement sera établi par catégories:

Présentation	Sur 200 points
Drive	- pénalités éventuelles
Passages contrôlés	Nombre x 20 points - pénalités éventuelles
Maniabilité - cônes	Nombre de portes x 3 points - pénalités éventuelles
Epreuves d'adresse «Tiffany»	Nombre x 20 points - pénalités éventuelles
Epreuve combinée	Cotation à définir

- Le vainqueur sera celui qui obtiendra, au total, le plus de points.